

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Affaire suivie par : VM

Référence VM170117

Téléphone : 01 41 14 81 81

Courriel : virginie.lanlo@mairie-meudon.fr

Meudon, le 17/01/2017

Objet : Réponse à votre courrier du 8 décembre 2016

A l'attention de Madame Joséphine Nardin Sicoli – FCPE de l'Ecole du Val

Madame,

Suite à votre courrier en date du 8 décembre, le Sénateur-Maire m'a chargé de vous répondre précisément sur les différents points que vous abordez et qui concernent le financement des activités proposés sur le temps scolaire.

Les activités Piscine

Pour mémoire, nous avons longtemps milité et fait en sorte que l'activité piscine soit proposée aux élèves de GS-CP et CE1 mais les textes officiels Education Nationale en ont décidé autrement d'où des activités piscine désormais proposés aux classe de CP-CE1 et CE2. Nous regrettons cette situation.

Suite aux dysfonctionnements de l'année dernière nous avons demandé à Vert Marine de revoir son organisation pédagogique en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale en la personne de Jannick CAILLABET, conseillère pédagogique.

Après s'être engagé à une organisation 2 classes / 5 groupes / 1 MNS en surveillance / 3 MNS et 2 enseignants dans l'eau, nous avons constaté que Vert Marine a manqué à ses obligations en début d'année

Après être intervenue, cette organisation est respectée depuis le lundi 5 décembre.

Concernant l'appel aux parents, il reste facultatif et n'est évidemment pas obligatoire mais peut permettre plus de confort...

L'activité Patinoire

Il y a maintenant trois ans, nous avons dû faire des choix budgétaires compte-tenu du contexte financier qui s'annonçait alors compliqué et surtout pérenne dans le temps.

Nous avons donc choisi de supprimer l'activité patinoire étant donné que cette activité n'est pas inscrite dans le programme Education Nationale, contrairement à la piscine.

De plus, l'activité patinoire concernait essentiellement les GS et CP avec d'une part une réelle baisse au fil du temps de la présence de parents accompagnateurs, ce qui conduisait les écoles à annuler les séances et d'autre part un désengagement des écoles dans ce domaine.

Pour être très sincère, la suppression de l'activité « patinoire systématique » notamment en maternelle n'a pas levé un fort vent de contestation.

L'ensemble de ces points nous a donc amené à supprimer l'activité « systématique » de la patinoire tout en donnant la possibilité aux enseignants volontaires de s'engager dans des projets « patinoire à construire » avec le délégataire, au même titre que les projets « poneys » avec un financement pouvant aller jusqu'à 50% du montant de la facture et une prise en charge du transport par la mairie si toutefois le calendrier des rotations le permet.

L'attribution des cars

Pour mémoire, la mairie met à disposition un quota de cars qui permet d'organiser des sorties en dehors de Meudon :

- 1 car journée par an et par classe en maternelle soit pour l'école du Val 6 journées car
- 1 car ½ journée par an et par classe en élémentaire soit pour l'école du Val 13 ½ journées
– ces demi-journées pouvant être regroupées en 1 soit 6 journées + ½ journée

Parallèlement à ce dispositif, toutes les écoles peuvent bénéficier gratuitement des cars en rotation ville, pour des projets intra-ville, si toutefois le planning le permet... Il suffit de s'y prendre à temps...

De plus, Nelly Dame – responsable planning des cars / service patrimoine, est à la disposition des chefs d'établissement pour des organisations spécifiques afin de trouver des solutions les moins coûteuses possibles

Les voyages de classe avec nuitées

Nous avons évoqué ce point à de nombreuses reprises, tant de manière écrite qu'oral en conseil d'école. Je vais donc vous rappeler et confirmer mes dires :

Si nous devons financer, comme vous le suggérez, toutes les classes d'élémentaire (partant du postulat que les maternelles ne sont pas concernées) pour qu'elles puissent potentiellement partir, cela reviendrait à attribuer à 11,14 euros / enfant et par classe compte-tenu du budget qui m'est alloué de 27 000 euros, contre 63 000 euros auparavant, pour 2423 enfants scolarisés !! Soit 289 euros / classe !!

Pour l'année 2016-2017, je dispose de nouveau d'une enveloppe 27 000 euros. Cette enveloppe permet de financer bons nombres de projets pédagogiques engagés par les enseignants, pouvant aller jusqu'à 50% du montant, ainsi que des projets qui touchent l'ensemble d'une classe d'âge tel que la sensibilisation au handicap auprès de tous les élèves de CE1.

Pour l'année en cours, près de 100 classes sont concernées directement par ces financements, contre une vingtaine de classes lorsque nous financions les classes avec nuitées !

De plus, comme cela a été confirmé par Madame Le Bec (voir CR du dernier conseil d'école), il a été constaté un développement des projets sans nuitées au sein de plus en plus d'écoles y compris au Val car permettant d'avoir des intervenants de qualité compte-tenu de l'accompagnement financier de la mairie.

Pour conclure, nous entendons de nouveau vos souhaits mais vous comprendrez que dans le contexte actuel nous avons fait le choix de donner des moyens aux enseignants par la mise à disposition d'outils et financements équitables qui permettent à TOUS les enfants, quel que soit son école, sa classe d'âge, d'accéder à la culture, au sport, à l'environnement... et ce dans le respect des programmes Education Nationale qui mettent en avant le principe de Parcours de l'élève.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile, veuillez, agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Virginie LANLO
Maire-Adjoint délégué à l'Education